

	
Délibération n° 9	Conseil Municipal du Lundi 28 juin 2021
Direction des Finances	<p style="text-align: center;">Domaine de compétence</p> <p style="text-align: center;">7.1 – Décisions Budgétaires</p>
<p>Le Lundi Vingt Huit Juin deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 30%;"> <p>Date de convocation : 21/06/2021</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 29</p> <p>Affiché le 30/06/2021</p> </div> <div style="width: 65%;"> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur GHESELLE Bernard, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRÉ, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur BOUVILLE Jean Pierre, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame TILLIER Nathalie, Monsieur Grégory HURTREL à Madame GOSSELIN Justine, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Maxime GUERVILLE.</p> </div> </div> <p>Objet : Budget Maréis - Décision Modificative N°1</p>	
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Budget Maréis - Décision modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°9 du 12 avril 2021 approuvant le budget primitif 2021 du budget annexe Maréis,

Vu la Commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 16 juin 2021,

Considérant que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'années après le vote du budget Primitif à des ajustements comptables en autorisant des nouvelles dépenses et recettes qui modifient les provisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget Primitif,

Considérant l'achat de licences et logiciels pour la mise en œuvre de vente en ligne,

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 20 d'un montant de 25 500.00 euros correspondant à cette dépense,

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2021 comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
20	2051	Concessions et droits similaires	25 500.00 €
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatiques	-25 500.00 €
TOTAL :			0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces modifications.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 30 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.